

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal ayant été convoquée conformément à la Loi et tenue le mardi 26 novembre 2019 à 20 h, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Johnny Gauthier
Mario Desmeules

Était absent : Jimmy Perron

Conformément au Code municipal, les conseillers présents sur le territoire de la municipalité étant tous présents renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉSOLUTION PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION 2014-2018
3. RÉSOLUTION PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION 2019-2023.
4. ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE « PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA CÔTE À GODIN »
5. RÉSOLUTION ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

195-11-19 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

196-11-19 Résolution Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – programmation 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

197-11-19 Résolution Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – programmation 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

198-11-19 Adjudication du contrat de services professionnels en ingénierie « Préparation de plans et devis et surveillance des travaux de stabilisation de la Côte à Godin »

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé via le site SEAO pour un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux de stabilisation de la Côte à Godin ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

- **Tetra Tech QI inc.**
- **CGH Groupe Conseil**

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection avait été nommé pour procéder à l'évaluation des soumissions reçues, lequel était formé des personnes suivantes :

Mme Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière
 M. Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics
 Mme Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande au conseil municipal de retenir les services de la firme nommée ci-dessous, laquelle a reçu le pointage le plus élevé :

- **Tetra Tech QI inc.**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'octroyer le contrat pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux de stabilisation de la côte à Godin à la firme Tetra Tech QI Inc. pour un montant de 51 048,90 \$ incluant les taxes.
- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

199-11-19 Résolution – Entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale nationale

CONSIDÉRANT QUE de l'aide financière est rendue disponible dans le cadre de l'appel de projets relativement à l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Éboulements est admissible à cette aide financière puisqu'elle fait partie du territoire touché par cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Éboulements souhaite déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de son projet de « Revitalisation d'une plage à Saint-Joseph-de-la-Rive »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Éboulements possède une ressource dédiée à l'urbanisme et à la réalisation de différents projets sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser Mathieu Bilodeau, chargé de projets et responsable de l'urbanisme, à déposer la demande d'aide financière et à être signataire de tous les documents s'y rattachant.

200-11-19 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 10 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière